



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIVER-LAN

SEANCE DU 21 JUIN 2010

DELIBERATION N°2010-10 DU COMITE SYNDICAL
Approbation du compte de gestion – exercice 2009



- ✚ Vu l'arrêté préfectoral N°06P884 en date du 03/03/2006 portant création du syndicat mixte,
- ✚ Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants ainsi que les articles D2343-1 et suivants,
- ✚ Vu l'instruction comptable M52,
- ✚ Vu l'article 51 de la loi N°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- ✚ Vu le rapport n°3 de Monsieur le Président du syndicat mixte.

Le comité syndical légalement convoqué le 11 Juin 2010, s'est réuni en séance publique à Nevers, le 21 Juin 2010 à 10h00, sous la présidence de M. Jean-Louis ROLLOT, Président.

Étaient Présents :

Jean-Louis ROLLOT
Lucien LARIVE
Jacques LEGRAIN
Hervé MONNEROT
Bernard MARTIN

Florence OMBRET
Caroline GAFFET
Jean-Pierre DEVILLECHAISE
Jean-Pierre FORT
Gérard AUBRY

M. FONTUGNE, sans voie délibérative.

Monsieur LEGRAIN est désigné secrétaire de séance.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ✚ **Prend acte** des éléments présentés par le payeur départemental,
- ✚ **Constate** la conformité du compte de gestion avec le compte administratif de l'exercice 2009,
- ✚ **Déclare** à l'unanimité que le compte de gestion dressé par la Paierie Départementale, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- ✚ **Approuve** le compte de gestion du syndicat mixte Niverlan, pour l'exercice 2009, joint en annexe, présenté par le comptable.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 10

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

06 JUN. 2010

**LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE**

